

Le 31 mai 2018

# DÉCISION EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE

Nous avons reçu la décision rendue par l'arbitre Flynn dans le dossier de l'équité salariale. La décision est très longue et complexe, et elle a été rédigée en anglais seulement. Le service de traduction du STTP s'affaire à la traduire dans les meilleurs délais.

À ce moment-ci, nous pouvons confirmer que l'arbitre a statué que les FFRS effectuent un travail de valeur égale à celui des facteurs et factrices.

Elle a aussi statué qu'il existe un écart salarial entre les FFRS et les facteurs et factrices.

Nous préparons en ce moment un résumé des répercussions financières de la décision pour les membres. Nous afficherons ce résumé et un bulletin d'information sur le site Web du STTP dès qu'ils seront disponibles.

Solidarité,

Les membres du Comité de l'équité salariale.

Nancy Beauchamp

Barb McMillan

Cathy Kennedy

